



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrandes sous la présidence de Mme MICHAUX-BOURGUET Julie et convoqué par M. POILANE Éric, Maire sortant.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 16 mars 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 0

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : ALLARD Mickael, AUGU Eric, BRICHARD Fabien, COURVOISIER Virginie, DE FREITAS Jean, DEVILLARD James, GOSSET-QUINIO Nathalie, HAVIOTTE Caroline, LAMBERT Séverine, MARTIN Vincent, MEGRET DESBROSSES Audrey, MICHAUX-BOURGUET Julie, NEROT Nathalie, PERY Cécile et PRELLE Thomas

◆ DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints	Choix du conseil
De 500 à 1499	15	4	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour et une voix contre (Cécile PERY),

- **Décide la création de 3 postes d'adjoints**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Séverine LAMBERT

Pour extrait conforme,
Ingrandes, le 20 mars 2026
Le Maire,
Julie MICHAUX-BOURGUET



Le maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à la suite de sa transmission à la Préfecture en date du 24/03/2026 et sa publication en date du 24/03/2026. Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.